

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004  
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri  
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max  
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**POLITIQUE TECHNOPOLITAINE - Programme d'actions 2004 - 2006 -  
Approbation**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Chacun reconnaît aujourd'hui le rôle de la connaissance scientifique et technique dans l'évolution des économies et dans leurs sauts de performance. La compétitivité des entreprises requiert donc désormais un plus haut niveau d'innovation et de qualité qui s'obtient à la fois par une meilleure organisation interne mais également et surtout par la possibilité d'intégrer des connaissances et des savoir-faire identifiés et faciles à acquérir.

Une technopole est par définition ce lieu d'échange et de coopération entre l'enseignement et la recherche d'une part, les entreprises d'autre part. Sa création et son développement sont indissociables des enjeux du développement économique des agglomérations qui la porte, et ceci est vrai pour l'agglomération bordelaise qui doit aujourd'hui afficher et rendre lisible, dans un contexte de concurrence toujours plus marqué des grandes métropoles, sa stratégie en la matière.

Donner un nouvel élan à la politique technopolitaine de l'agglomération bordelaise, en conformité avec le document de Nouvelle Politique Economique adopté en janvier 2003, et en cohérence avec la politique globale conduite naturellement par le Conseil Régional en la matière, passe par l'affirmation d'une ambition forte appuyée par des éléments tangibles :

- la nécessaire valorisation de la créativité et de l'esprit d'entreprise,
- la valorisation des produits industriels,
- une animation technopolitaine mise au service de l'ensemble de l'agglomération.

Le renforcement et la structuration des relations partenariales que la Communauté Urbaine de Bordeaux entretient depuis de nombreuses années avec divers organismes dont les associations à caractère technopolitain Bordeaux-Technowest et Bordeaux-Unitec et diverses associations agissant pour le développement de filières d'activités, est l'un des axes forts de cette nouvelle politique économique.

Conformément aux objectifs définis et validés dans le plan d'actions adopté par le Bureau de la Communauté en juin 2003, l'exercice 2003 a permis :

- de confirmer le soutien de la CUB aux associations à caractère technopolitain en leur proposant une charte de partenariat pluriannuel permettant, d'une part de donner plus de force aux attentes de la Communauté et, d'autre part, en garantissant à ces associations un montant de subvention pour la période 2003-2006,
- d'inscrire les relations entre la Communauté et ces deux associations dans un cadre de travail plus étroit permettant de mieux affirmer les attentes de la Communauté.

Cet exercice a également été marqué par l'affirmation de la Communauté de participer à la SEM « Route des lasers » destinée à réaliser les investissements immobiliers devant accueillir les centres de recherche et les entreprises sous-traitantes du programme Laser Mégajoule.

L'année 2004 va permettre, d'abord, de poursuivre le renforcement des liens avec Bordeaux-Unitec et Bordeaux-Technowest grâce à la mise en place d'une convention de programme pluriannuelle 2004-2006 :

- détaillant un programme d'actions pluri-annuel négocié avec la Direction du Développement Economique et de la Promotion de la Métropole (DDEPM),
- précisant l'intérêt communautaire des actions engagées,
- fixant des objectifs quantitatifs et qualitatifs et les bases d'une démarche qualité.

Cette année va également permettre de conforter, dans des conditions plus explicites notamment quant à leur intérêt communautaire, le soutien au transfert de technologies (véhicules électriques) et à la diffusion de la culture scientifique (Cap Sciences) avec, de même, l'adoption de conventions pluriannuelles sur la base de programmes triennaux 2004-2006 négociés très en amont avec la DDEPM, le renforcement du suivi de leur activité par des rencontres plus fréquentes et par la formulation et la mise en œuvre d'indicateurs d'objectifs et de résultats.

## **1. L'accompagnement des associations à caractère technopolitain : Bordeaux-Unitec et Bordeaux-Technowest (Annexes 1 et 2)**

### **a) le bilan 2003**

Comme prévu et annoncé dans le plan d'actions validé par le Bureau de la Communauté en juin 2003, les premiers éléments de cette nouvelle politique partenariale effectivement mis en œuvre, ont été les suivants :

- principe de contractualisation pluriannuelle sur la période 2003-2006, période correspondant à la durée de la présente mandature et de certains programmes comme le Contrat d'Agglomération ou les programmes européens,
- concomitamment, principe d'un engagement financier pluriannuel de la Communauté Urbaine de Bordeaux harmonisé en fonction de la nature des associations : technopolitaine, intercommunale, communale,
- négociation et signature avec chacun de nos partenaires d'une convention de partenariat « *Code de bonne conduite* » sur les bases ci-après :
  - programme étudié et négocié avec les services communautaires en relais de la politique communautaire,

- actions s'inscrivant délibérément dans un cadre intercommunal, voire dans la perspective d'une politique d'agglomération,
- actions déterritorialisées et mises en œuvre en réseau avec les autres structures concourant au développement économique,
- poursuite d'une démarche de normalisation de ces structures (démarche qualité, certifications NF et ISO),

Compte tenu des délais de négociation et mise en œuvre de ces conventions de partenariat, pour ne pas handicaper la réalisation des actions d'ores et déjà prévues en 2003, la décision a été prise de procéder en deux temps :

- 2003 :    - vote des programmes 2003 dans le nouveau cadre budgétaire, rappelé ci-après, et signature pour la période 2003-2006 de la convention de partenariat,  
                   - négociation au dernier trimestre 2003 du programme pluriannuel 2004-2006
- 2004 :    - adoption, dès le début de l'année (Conseil du 20 février 2004) de ce programme 2004-2006, assorti de conventions d'application pluriannuelles.

Rappel des propositions budgétaires validées dans le plan d'actions adopté en Bureau de la Communauté, en juin 2003 (€) :

Structures	2003	2004	2005	2006
Bordeaux-Unitec	80 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €
Bordeaux-Technowest	80 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €

### **b) le programme d'actions 2004 – 2006**

#### **Bordeaux-Unitec**

- la création d'infrastructures d'incubation, d'accueil de créateurs d'entreprises de technologies innovantes et de transfert de technologies, et notamment UNITEC 3, UNITEC 4 et UNITEC 5
- l'appui à la création d'entreprises innovantes par le soutien individuel au développement de jeunes entreprises,
- l'animation industrielle et scientifique.

#### **Bordeaux-Technowest**

- la création d'une pépinière et d'un site d'incubation dédié aux métiers de l'aéronautique,
- l'accueil des porteurs de projet,
- l'accompagnement du projet de Technoparc.

En outre des actions seront menées en commun par les deux associations :

- l'information et la formation des créateurs et entrepreneurs,

- l'organisation d'un cycle de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises,
- l'organisation d'ateliers d'information sur divers aspects de la création et du développement d'entreprises.

La participation à des actions de communication partagées :

- un stand commun « Aquitaine Technopole » au salon des entrepreneurs,
- un stand commun au Salon de l'Entreprise,
- l'échange de bases de données/création et maintenance de fichiers communs.

La participation financière de la CUB a été validée dans le cadre du plan d'actions adopté par le Bureau de Communauté en juin 2003. Le montant 2004, inscrit au B.P, a été voté lors du Conseil de Communauté du vendredi 20 février 2004.

L'accompagnement de ces 2 associations, élément moteur de la politique technopolitaine, fera l'objet d'une concertation régulière avec le Conseil Régional qui s'est par ailleurs engagé dans une démarche d'évaluation systématique des technopoles régionales.

En ce sens, en accord avec le document d'orientation adopté par le Bureau de la Communauté en juin 2003, et en cohérence avec les recommandations du Conseil Régional, notre partenariat pluriannuel a été l'occasion de préconiser :

- une réelle mise en réseau des 2 associations concernées, leur inscription forte dans les réseaux régionaux et nationaux des technopoles, et l'homogénéisation de leurs méthodes de travail, notamment dans l'accompagnement des créateurs d'entreprises,
- une attention soutenue à la détection, en amont, de projets d'entreprises innovantes pouvant naître du transfert de technologies ou de l'essaimage des grands groupes industriels,
- une orientation vers l'accompagnement, au-delà de la création, d'entreprises innovantes en développement ou en quête de diversification.

Les subventions à ces deux associations pourraient être les suivantes :

<b>Structures</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Bordeaux-Unitec	80 000 €	85 000 €	110 000 €	110 000 €
Bordeaux-Technowest	80 000 €	85 000 €	110 000 €	110 000 €

En contrepartie de ces aides, une évaluation régulière des objectifs et résultats, notamment en matière de création d'entreprises innovantes sera exercée.

Des aides spécifiques sont abordées dans le chapitre suivant.

## **2. L'enrichissement du potentiel technopolitain de l'Agglomération Bordelaise**

### **► Le soutien aux infrastructures d'accueil d'entreprises de haute technologie ou à fort potentiel (Annexes 3 et 4)**

La Communauté a toujours participé au financement des infrastructures d'accueil d'entreprises innovantes, de haute technologie ou à fort potentiel (incubateurs, pépinières...).

En 2004 ou dans les années suivantes, plusieurs projets vont faire appel à des financements communautaires :

- **le projet de pépinière de Bordeaux-Technowest**, dédié aux activités de l'aéronautique, devrait voir le jour au sein d'un immeuble en construction à Mérignac.

Ce projet ne nécessite pas d'aides publiques à l'investissement mais, implique un renforcement du soutien annuel de l'ensemble des collectivités publiques, dont le Conseil Régional et, temporairement, du FEDER, à Bordeaux-technowest. La contribution attendue de la communauté urbaine est estimée à 25 000 €/an.

L'ouverture de la pépinière devant se faire en septembre 2004, il est proposé d'accorder à l'association une subvention complémentaire de 15 000 € cette année puis 25 000 €/an à partir de 2005.

- **le projet du parc Unitec 3**, devrait permettre la réalisation à partir de 2006, sur le site de l'IUT de Gradignan, d'un incubateur de projets ainsi qu'un centre d'innovation industrielle de type « middle tech ».
- **le projet du parc Unitec 4** aura pour vocation d'accueillir des sociétés innovantes directement concernées par la physique et la chimie des matériaux, les biomatériaux et les biotechnologies. Un complément d'acquisitions foncières de 100 000 € devrait être réalisé sur ce site par la CUB en 2004. Les travaux d'aménagement devraient débuter en 2005, une aide complémentaire de la Communauté devant alors être mobilisée le moment venu. Sur ce parc sera réalisé, notamment, un hôtel d'entreprises, probablement sous maîtrise d'ouvrage privée.
- **le projet du parc scientifique Unitec 5**, dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas encore définie, sera destiné à accueillir de jeunes entreprises issues de la recherche ou du transfert de technologies principalement dans le domaine des lasers et de l'optique, ainsi que l'extension de la Plateforme Laser. Particulièrement important pour l'image de l'agglomération, ce parc de 40 000 m<sup>2</sup> serait réalisé dès 2005, à l'angle de la rocade et de l'autoroute A63, et donc sur le territoire de la « Route des Lasers » dont il pourrait devenir un maillon.

Ce parc scientifique accueillera principalement des entreprises industrielles du domaine de la photonique mais également des activités tertiaires qui seront hébergées dans un hôtel d'entreprises, notamment.

Une aide communautaire globale de 500 à 600 000 € devra être inscrite au PPI à compter de 2005 pour accompagner ces investissements.

La gestion de ces opérations doit normalement incomber à l'association Bordeaux-Unitec qui, d'ores et déjà, a une mission préparatoire à leur mise en oeuvre. A ce titre, elle sollicite une subvention complémentaire de 15 000 € au titre de l'année 2004, ce qui porterait à 100 000 € le montant alloué à cette association.

#### ► **Le Pôle réalité virtuelle**

L'agglomération Bordelaise dispose d'un pôle d'excellence très original de « réalité virtuelle » qui associe des compétences universitaires et scientifiques (CNRS, Université d'Histoire, Ecole d'Architecture et LABRI) et des savoir- faire industriels en matière de 3 D, informatique ingénierie multimédia de six P.M.E.

La commande publique a permis de structurer une première action collective autour d'un projet lié au patrimoine historique de Bordeaux. Ce savoir-faire, même si il n'est pas unique en France, mérite d'être encouragé et c'est sans doute un outil fort de promotion de la métropole.

L'accompagnement pourrait prendre la forme de nouvelles commandes publiques permettant de réaliser des contenus exemplaires contribuant à la promotion et au rayonnement de la métropole : modélisation 3D progressive de l'agglomération, maquettes virtuelles déportées et lisibles à distance notamment sur les salons ... et d'une aide à l'équipement et à la structuration de ce pôle d'excellence : desserte haut débit, aménagements et matériels.

Parallèlement, dans la continuité du « rapport BRUHAT » qui préconisait de renforcer le maillage de l'agglomération en matière de pépinières et autres lieux d'accueil d'entreprises en création, la CCIB propose de créer un centre de ressources et une pépinière d'entreprises dédiés aux entreprises utilisatrices des TIC dans leurs procédés tels que le multimédia, l'imagerie virtuelle, mais aussi l'ingénierie de l'industrie.

Celui-ci pourrait intégrer l'accueil des créateurs en pépinières mais aussi des entreprises souhaitant une localisation provisoire soit pour découvrir un marché avant implantation, soit nécessitant de forts moyens TIC pour une courte période afin de développer un produit. Pourrait y être associée une capacité d'animation au profit des entreprises de l'agglomération dans le cadre d'un réceptif adapté notamment en termes d'équipements TIC dédiés.

La CCIB est disposée à co-financer l'investissement et à en assumer intégralement la charge de fonctionnement.

Cette action, dont le coût est estimé à 6 millions d'euros, pourrait être accompagnée par la CUB au titre des pépinières d'entreprises, et pourra être inscrite au PPI lorsqu'un dossier finalisé sera présenté.

## ► Le pôle santé

La richesse du secteur de la santé, des sciences et technologies du vivant, la multiplicité des acteurs et des fonctions, réseaux, équipements ... appellent un pilotage global basé sur une mise en cohérence efficace des dispositifs destinés à soutenir la création ou le développement de produits ou services innovants en matière de santé (incubateurs, plateaux techniques ...).

Les thèmes des biomatériaux, de l'imagerie médicale et de la suppléance fonctionnelle pourraient donner une visibilité internationale à l'action de la CUB, une coopération devant être recherchée sur ces sujets avec le club Bordeaux Santé Aquitaine, le pôle Bordeaux-Unitec continuant à assurer une fonction de lieu de concertation et d'élaboration de projets structurants dans ce domaine.

De même, à l'intersection avec la problématique TIC, un axe « télésanté » mériterait d'être approfondi.

De surcroît, un partenariat pourrait être négocié avec la Technopole de Laval, au Québec, très complémentaire des actions de transfert de technologies de Bordeaux II.

Ces actions dont le contenu reste à préciser et l'articulation à trouver avec le projet interrégional de « Biopôle », ne sont pas budgétées pour l'instant. Elles pourraient toutefois être étudiées dès cette année pour un début de réalisation en 2005.

### **3. Le pôle d'excellence laser optique**

#### ► Le projet laser mégajoule et « la route des lasers »

L'agglomération bordelaise va accueillir le programme de simulation destiné, en l'absence d'essais nucléaires, à assurer la permanence de la force de dissuasion en terme de fiabilité et de sûreté des armes.

Au-delà de cet usage militaire, le Laser Mégajoule (LMJ) constitue une réelle opportunité pour la recherche civile, le potentiel industriel de la région en général et de l'agglomération bordelaise en particulier.

En effet, de par ses retombées industrielles, ce projet est susceptible d'accroître la visibilité européenne et mondiale du pôle scientifique et technologique bordelais dans les domaines de la physique des très hautes températures, de l'optique et des lasers.

Il se traduira d'ailleurs par l'implantation, tant sur le site du CEA – CESTA du Barp que sur le campus universitaire, de nouvelles unités de recherche fondamentale et appliquée, et notamment de l'Institut des Lasers et Plasmas (ILP).

Pour optimiser les retombées de cet équipement, l'Etat, les collectivités territoriales et établissements publics ont décidé un programme de développement territorial baptisé « route des lasers », comportant les principaux axes suivants :

- la présence à côté du CEA-CESTA d'un établissement de l'Institut Lasers et Plasmas (ILP) en complément de celui qui doit s'installer sur le campus universitaire bordelais,
- la réalisation du nouveau laser de forte puissance (PETAWATT) qui, couplé à la LIL, donnera un atout supplémentaire à la communauté scientifique française et européenne,
- la création de parcs d'activités à proximité du CEA-CESTA, destinés à l'accueil d'entreprises de haute technologie,
- le renforcement des formations dispensées à Bordeaux dans la filière plasmas, optique et lasers,
- la création d'une cellule d'animation associant l'Etat et les collectivités territoriales, pilotée par un sous-préfet, détaché spécialement.

Cela se traduit, en premier lieu, par la décision prise lors du Conseil de Communauté du 21 novembre 2003 de participer à parité avec les autres collectivités territoriales au capital de la S.E.M.L ROUTE DES LASERS dédiée à la mise en œuvre de ce programme dont principalement :

- l'aménagement de deux zones d'activités à proximité du CEA-CESTA l'une aux Gargails pour l'implantation de l'ILP et des activités annexes, l'autre, détachée de l'emprise actuelle du CEA-CESTA, qui recevra tout ce qui nécessite des contraintes particulières de propreté et de réglages fins (avec connexion directe sur le site du CEA),
- la construction des bâtiments industriels, en grande partie spécifique, devant abriter les grands sous-traitants de proximité,
- la gestion de l'immobilier dont la location des bâtiments.

La participation communautaire de 1,15 million d'Euros (à parité avec le Conseil Régional et le Conseil Général), le pacte d'actionnaires et les statuts de la SEML ont été soumis au Conseil de Communauté du 5 avril 2004.

#### ► **L'institut lasers et plasmas**

C'est le volet scientifique et technologique du programme route des lasers. Il s'agit de la création d'une unité mixte de recherche associant le CEA, le CNRS, l'Université de Bordeaux I et d'autres laboratoires dans les domaines de :

- la physique des lasers et ses applications industrielles,
- les plasmas avec diverses thématiques de recherche.

L'ILP sera implanté pour partie sur le campus universitaire et pour partie à proximité du CEA-CESTA.

Le dossier reste cependant à finaliser, notamment, dans son montage financier.

#### **4. Le soutien au transfert de technologies**

##### **► La filière véhicules du futur (Annexe 5)**

La DRIRE a proposé au Ministère de l'Industrie, dans le cadre du programme national « véhicules du futur » de positionner l'Aquitaine en région pilote au regard de ses compétences de recherche et/ou industrielles, et notamment transférables (matériaux, commandes électriques...).

Ce positionnement fort de l'Aquitaine sur la filière « véhicules du futur » donnerait du sens et de la cohérence aux effets engagés depuis plusieurs années par la CUB pour soutenir un des axes de cette filière, à savoir le véhicule électrique.

En 2003, la Communauté a poursuivi, aux côtés du Conseil Régional et d'EDF, son soutien aux actions entreprises par RAVEL (Réseau Aquitain Véhicules Electriques) pour favoriser la recherche et les expérimentations originales dans ce domaine du véhicule électrique.

Il est proposé de maintenir l'accompagnement financier communautaire à hauteur de 85 000 € en 2004. Un audit des actions conduites par RAVEL va être réalisé par le Conseil Régional d'ici la fin de l'année, permettant une remise à plat du partenariat mis en œuvre autour de la filière véhicules du futur.

Il serait notamment demandé à RAVEL de veiller, par un rapprochement avec 2ADI qui assure une fonction de coordination régionale, d'une part à ce que les programmes de recherche soient pertinents par rapport à la dimension plus globale de la filière « véhicule du futur » et d'autre part que des PME-PMI locales puissent bénéficier des résultats de cette recherche.

##### **► L'incubateur et plateau technique CHU - Victor SEGALEN**

Dans le cadre du « Génopole santé », la Communauté Urbaine participe au financement de cet incubateur. Il s'agit d'une structure de recherche dédiée au transfert de technologies et à la création d'entreprises innovantes dans le domaine de la santé et des biotechnologies qui peut s'inscrire dans le grand projet de « biopôle » interrégional (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon).

La participation de la CUB s'élève à 152 449 € répartis sur les 2 exercices budgétaires 2003 et 2004.

#### **5. La diffusion de la culture scientifique et technique : Cap Sciences (Annexe 6)**

Il s'agit pour Cap Sciences d'établir un programme de mise en valeur des activités de la recherche et de l'industrie au service de l'image de l'agglomération bordelaise.

Ce programme fait l'objet d'une étroite collaboration avec la CUB et de la négociation d'une convention de partenariat triennale pour 2004-2006 dans le même esprit que celui qui préside à la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les associations économiques de développement local.

Les objectifs retenus sont :

- développer l'image scientifique de l'agglomération bordelaise,
- mettre en valeur le tissu industriel existant et son potentiel de développement
- faire de Cap Sciences un outil de promotion et de communication de la technopole de Bordeaux.

Les principales modalités de réalisation seront les suivantes :

- développement d'un programme d'accueil de délégations étrangères et de rencontres,
- valorisation des secteurs économiques en fonction des filières d'excellence métropolitaines avec :
  - l'utilisation de la « Galerie industrie et recherche » comme vitrine permanente de la recherche et de l'industrie des grandes filières présentes sur l'agglomération (chimie, agro-alimentaire, santé, électronique, véhicule électrique),
  - la préparation de visites d'entreprises ou lieux de recherche (tourisme industriel et technique dans le cadre du PIC URBAN),
  - l'organisation d'expositions thématiques comme celles déjà réalisées (ex : le laser et ses applications, la chimie, l'imagerie numérique...),
  - la circulation et la diffusion de l'information scientifique,
  - le relais « info sciences »,
  - la réalisation de publications comme H20 « annuel de la recherche et de l'industrie »,
  - la galerie de portraits de scientifiques régionaux,
  - la réalisation de dossiers thématiques, dont la présentation pourrait faire l'objet d'une charte graphique spécifique négociée avec la CUB et constituer une « bibliothèque du savoir » communautaire unique en France,
  - la réalisation de bornes de consultation sur l'actualité scientifique, les faits et chiffres scientifiques et industriels régionaux, à mettre via Internet en libre accès dans des lieux comme les aéroports, gares, certaines aires d'autoroutes, les salons et congrès.

Le programme serait progressivement mis en œuvre sur 3 ans avec un concours financier de la CUB selon l'esquisse financière ci-après.

<b>Montants</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
CAP SCIENCES	76 225	120 000	123 600	127 300

Le montant 2004 est inscrit au B.P. 2004, il a été confirmé au Conseil de Communauté du 30 avril 2004.

## **6. Les actions en partenariat**

### ► **L'observatoire du multimédia (Annexe 7)**

Initié par la C.C.I.B. et les associations de professionnels du secteur, l'observatoire économique aquitain des technologies de l'information et de la communication s'est progressivement affirmé comme l'outil de référence en matière d'évaluation du secteur des TIC, secteur éminemment stratégique et évolutif.

Depuis sa création, l'Observatoire a permis de mesurer efficacement la contribution effective des TIC à la croissance de l'activité économique et à l'émergence d'activités nouvelles, créatrices d'emplois (centres de relations clients, services à valeur ajoutée...).

Ses travaux, uniques sur le territoire communautaire, constituent par ailleurs, un outil d'aide à la décision, repris dans le rapport publié chaque année.

En 2004, l'observatoire va élargir encore son domaine d'investigation au moyen notamment de l'enrichissement de sa base de données.

Membre du Comité de Pilotage depuis 2000, la CUB qui a soutenu ses travaux jusqu'en 2003 par une subvention annuelle de 7 650 €, a confirmé sa participation, à même hauteur, en 2004.

### ► **Le projet de club des entreprises innovantes**

En appui des dispositifs existants (pépinières, incubateurs, hôtels ...), il est proposé de mettre en réseau des compétences, offrir un support technique et une forme de parrainage aux créateurs d'entreprises et jeunes entreprises innovantes, à l'image de l'ancien club « Bordeaux High Tech ».

Ce club pourrait avoir également une dimension « virtuelle » grâce à un site portail permettant à cette communauté virtuelle de se retrouver, d'échanger, d'ouvrir quelques pistes de travail collaboratif, et de contribuer à une notoriété internationale de la CUB.

Ce club original n'a pas vocation à se substituer aux clubs d'entreprises et associations professionnelles existants déjà sur l'agglomération, mais au contraire il se veut un lien fédérateur des différentes initiatives. A ce titre il sera bien sûr conçu en collaboration avec les principaux acteurs du dispositif technopolitain et son animation pourrait être confiée à l'un d'entre eux.

Compte tenu de l'ambition forte affichée dès janvier 2003 au travers de la Nouvelle Politique Economique, et de la nécessaire valorisation de la créativité, de l'esprit d'entreprise, et des produits industriels, d'une part, et des actions déjà engagées avec les différentes structures présentées ci-dessus, d'autre part, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les perspectives de développement de la politique technopolitaine sur la période 2004-2006, et le plan d'actions de l'animation technopolitaine ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation pour l'année 2004.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
12 OCTOBRE 2004

M. MICHEL MERCIER

